



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 3558

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les efforts qui restent à faire en matière de prévention du suicide. Les statistiques qui mesurent le mal-être d'une partie de la population française sont en effet très préoccupantes : 12 000 cas de suicides avérés et 300 000 à 500 000 tentatives par an. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels moyens elle entend mettre en oeuvre pour répondre à la détresse des personnes fragilisées, tout en sensibilisant les professionnels à ce problème de santé publique.

Texte de la réponse

La prévention du suicide, cause de décès évitable, est un enjeu majeur de santé publique. Les dernières données publiées par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) font état de 10 707 décès par suicide en 2005. On estime par ailleurs à 195 000 en 2002 le nombre de tentatives de suicide ayant donné lieu à un contact avec le système de soins. Depuis une dizaine d'années, les pouvoirs publics ont mis en place une politique active de prévention du suicide. En particulier, la stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 a contribué à structurer un programme d'actions ambitieux. Cette politique de prévention s'est articulée autour de quatre axes prioritaires d'intervention : favoriser le dépistage de la crise suicidaire, diminuer l'accès aux moyens létaux, améliorer la prise en charge des suicidant et approfondir la connaissance épidémiologique. L'évaluation de la stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 a mis en évidence l'ampleur et la diversité des actions développées dans ce cadre. Près de 1,5 MEUR ont été consacrés à cette cause au niveau national entre 2000 et 2005 et près de 20 MEUR par les régions sur la période 2000-2004. La prolongation des actions de prévention et de dépistage a été inscrite dans le plan psychiatrie et santé mentale 2005-2008. La situation de la France au sein de l'Europe reste cependant préoccupante. Selon l'analyse récemment publiée par le centre d'épidémiologie de l'INSERM sur les causes de décès, la mortalité par suicide recule plus lentement que d'autres causes de décès « évitables ». Le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille d'ores et déjà à la suite à donner à cette politique de prévention. C'est pourquoi, lors des 12e journées nationales de prévention du suicide de début février, la ministre a annoncé la mise en place d'un comité de pilotage pluridisciplinaire chargé de définir les orientations du futur plan pluriannuel de prévention du suicide qui sera lancé dès cette année.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3558

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 2007, page 5358

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3507